

**Commune d'ESTAVAR 66800**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2024**

Accusé de réception en préfecture  
066-216600726-20240624-DCM2024-25-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 7  
Nombre de votants : 8  
Date de convocation : 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Alizée Desmet, Paul Miffre  
Absents Excusés : Fabrice Calmont  
Procurations : Fabrice Calmont à Bruno CAGNY  
M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

**DCM2024-25 : Service périscolaire 2024**

Le Maire propose à l'Assemblée que le service périscolaire du matin, du temps méridien et de fin de journée, soit confié par voie de convention à l'association Les Francas du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 août 2024 et du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 au 31 Décembre 2024.

La contribution financière de la commune s'élèvera à un montant maximal prévisionnel de :

- 27.860,00€ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2024.
- 14.100,00€ pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- d'approuver l'adhésion à la convention de partenariat avec l'association Les Francas, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2024 et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024 pour le service périscolaire ;
- d'autoriser la contribution financière de la commune pour un montant maximal prévisionnel de 27.860,00€ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2024 et de 14.100,00€ pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024.
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

